



C'est l'assurance Multirisque la plus complète pour un séjour de courte durée, des prestations haut de gamme à prix attractif.

Elle répond à tous les imprévus du voyageur en solitaire, accompagné ou en famille, même en cas d'empêchement de dernière minute avant le départ.

CRITÈRES

DURÉE DE LA GARANTIE

JUSQU'À 30 JOURS

RÉSIDENCE

**PAYS DE L'UNION
EUROPÉENNE**

NATURE DU SÉJOUR

**COURT SÉJOUR,
LOISIRS**

DESTINATION

**MONDE ENTIER,
sauf pays exclus***

LIMITE D'ÂGE

80 ans (au delà
nous consulter)

GARANTIES



**ASSISTANCE
RAPATRIEMENT**



**FRAIS
MÉDICAUX**



ANNULATION



BAGAGES



**INCIDENT
VOYAGE**



**RESPONSABILITÉ
CIVILE**

- **Prise en charge des frais médicaux à concurrence de 152.500 €**

- **Annulation Incluse**

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

 ANNULATION	ANNULATION OU MODIFICATION DE VOYAGE <i>(EN CAS D'ACCIDENT, DE MALADIE, D'HOSPITALISATION OU DE DÉCÈS - REFUS DE CONGÉS, LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE...)</i>	- Maximum : 7.000 € par assuré et 30.000 € par événement - Franchise par dossier : 30 €
 BAGAGES	PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION DE BAGAGES	- Maximum : 2000 € par assuré et 4.000 € par événement. Franchise 30 € - Objets de valeur : plafond de remboursement à 50 % du montant de la garantie.
 FRAIS MÉDICAUX	FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER	Maximum Europe : 75.000 € / Monde : 152.500 €
	EN CAS D'HOSPITALISATION <i>(APPEL OBLIGATOIRE AU CENTRE D'ASSISTANCE)</i>	Prise en charge complémentaire, à concurrence de 100 % des frais réels
	HORS HOSPITALISATION	- Remboursement complémentaire 100 % des frais réels - Franchise par dossier : 30 € monde
	SOINS DENTAIRES D'URGENCES	- Remboursement 100 % des frais réels. Max. 250 € - Franchise par dossier : 30 €
 RAPATRIEMENT & ASSISTANCE	ENVOI DE MÉDICAMENTS <i>(INDISPENSABLES ET INTROUVABLES SUR PLACE)</i>	Frais réels
	ENVOI D'UN MÉDECIN SUR PLACE À L'ÉTRANGER	Frais réels
	TRANSPORT DE L'ASSURÉ AU CENTRE MÉDICAL	Frais réels
	RAPATRIEMENT DE L'ASSURÉ À SON DOMICILE	Frais réels
	RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ DANS SON PAYS D'ORIGINE	Frais réels
	PRISE EN CHARGE D'UN TITRE DE TRANSPORT ET DES FRAIS DE SÉJOUR POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE	Billet aller-retour - Maximum par personne et par jour : 50 € - Maximum : 500 €
	PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PROLONGATION DE SÉJOUR DE L'ASSURÉ	- Maximum par personne et par jour : 50 € - Maximum : 500 €
	RETOUR DES ACCOMPAGNANTS ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SÉJOUR	Billet retour simple - Maximum par personne et par jour : 50 € - Maximum : 500 €
	RETOUR ANTICIPÉ DE L'ASSURÉ	Billet retour simple
	ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 3.000 €
	CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 7.500 €
	FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS	Max./assuré : 15.300 € ou 25.000 € par événement
 INCIDENT VOYAGE	INTERRUPTION DE SÉJOUR	Max./assuré : 7.000 € ou 30.000 € par événement,
	RETARD DE BAGAGES DE PLUS DE 24H	Maximum par Assuré : 150 €
	RETARD D'AVION DE PLUS DE 6H	Maximum par Assuré : 150 €
	AVANCE DE FONDS	Maximum par Assuré : 500 €
 RESP. CIVILE	TRANSMISSION DES MESSAGES URGENTS	Frais réels
	RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER	- Maximum dommages corporels : 4.500.000 € - Maximum dommages matériels : 450.000 € - Franchise par sinistre 80 €